

# Rapport de la commission « Règlement communal des sépultures et du cimetière et de son annexe en matière de taxes et d'émoluments »

## Préavis no 7/2021

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de M. Daniel Mignot, président, M. Philippe Germain, M. Jean-Claude Lovera, Mme Floriane Mouron rapporteur, et de M. Fritz Rupp, s'est réunie les 5 & 31 mai 2021 en présence de Mme Céline Etoupe, municipale, que nous remercions pour sa présence et pour ses explications ainsi que le -7 juin pour l'élaboration du présent rapport.

Après une visite au cimetière de notre village, nous nous sommes rendu compte que son règlement n'était pas d'actualité, en conséquence il nous a paru qu'il était nécessaire de le mettre à jour, ce qui a été fait.

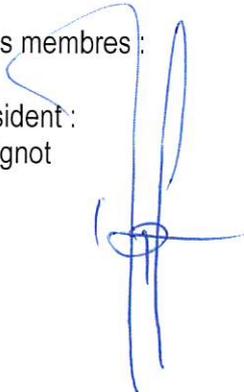
### Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le préavis municipal no 7/2021 tel que présenté.

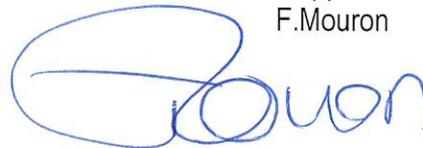
Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour les membres :

Le président :  
D. Mignot



Le rapporteur :  
F. Mouron



# Rapport de la commission « Règlement communal des sépultures et du cimetière et de son annexe en matière de taxes et d'émoluments »

## Préavis no 7/2021

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de M. Daniel Mignot, président, M. Philippe Germain, M. Jean-Claude Lovera, Mme Floriane Mouron rapporteur, et de M. Fritz Rupp, s'est réunie les 5 & 31 mai 2021 en présence de Mme Céline Etoupe, municipale, que nous remercions pour sa présence et pour ses explications ainsi que le -7 juin pour l'élaboration du présent rapport.

Après une visite au cimetière de notre village, nous nous sommes rendu compte que son règlement n'était pas d'actualité, en conséquence il nous a paru qu'il était nécessaire de le mettre à jour, ce qui a été fait.

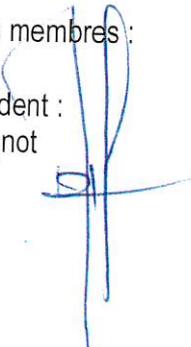
### Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le préavis municipal no 7/2021 tel que présenté.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour les membres :

Le président :  
D. Mignot



Le rapporteur :  
F. Mouron

